

Maître Philippe CORNET
Avocat au Barreau de Marseille
45 Cours Gouffé 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.15.76.90

Mail : contentieux@mascaron-avocats.com
Site internet : www.mascaron-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT de type 5

situé au 1er étage et à droite du bâtiment C, immeuble C7,
et sur le palier **un cellier indépendant** avec son propre accès **(lot n° 298)**
dépendant d'un ensemble immobilier dénommé situé Résidence « LA SIMIANE »
sis 6 Allée Montenvert - Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe,
13014 MARSEILLE, cadastré Quartier Saint Joseph 895 D 134.

MISE A PRIX : 9 000 EUROS
(Neuf mille euros)

Visite le jeudi 23 avril 2026 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 06 MAI 2026 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
situé 25 rue Edouard Delanglade, salle n°8, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « Résidence LA SIMIANE » sis à Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe, 13014 MARSEILLE, Quartier Saint Joseph, comprenant six bâtiments dits «A», «B», «C», «D», «E» et «F» ;

Et figurant au cadastre de ladite ville, sous les références suivantes :

895 section D lieudit 134 PL D'EN HAUT, pour une contenance de 05 ha 01 a 47 ca.

LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (N° 298) :

Un appartement de type « 5PC », situé au 1er étage et à droite du bâtiment C, immeuble C7, composé d'un hall d'entrée, une salle de séjour, une cuisine avec coin repas, quatre chambres dont une avec loggia et une avec coin toilette, trois placards, une salle de bains et un water-closet. La salle de séjour et le coin repas donnant sur un même balcon. Et sur le palier, un cellier indépendant avec son propre accès,

Et les trente-deux dix mille millièmes (32/10000èmes)
des parties communes spéciales aux bâtiments A, B, C,
Et les vingt-six dix mille millièmes (26/10000èmes)
des parties communes générales de l'immeuble.

L'appartement a été mesuré pour une superficie de
80,37 m2 au sens de la loi Carrez selon le certificat dres-
sé le 1er août 2024 par la société DECA EXPERTISES
annexé au cahier des conditions de vente.

Les biens sont plus amplement décrits dans le
procès-verbal descriptif de Maître BENISTI Simon,
Commissaire de Justice associé au sein de la
SCP CHARBIT BENISTI, en date du 31 juillet
2024 annexé au cahier des conditions de vente.

Aux termes dudit procès-verbal descriptif, l'appar-
tement est habité par les propriétaires.

Le syndic de la copropriété est la société CITYA
PARADIS dont le cabinet est sis 146 Avenue
Paradis 13006 MARSEILLE.

**La présente vente est poursuivie aux
REQUETES ET DILIGENCES DU :**

**Syndicat des Copropriétaires de la
Résidence La Simiane** sise Chemin de
Sainte Marthe à Saint Joseph 13014 MARSEILLE,
représenté par son syndic, le cabinet **CITYA
PARADIS**, SARL au capital de 258 960,00 €,
immatriculée au RCS de Marseille sous le n°
352 590 616, dont le siège social est 146 rue
Paradis à MARSEILLE (13006), agissant pour-
suites et diligences de ses représentants légaux,
domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat constitué **Maître Philippe
CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, repré-
sentant la SELARL MASCARON AVOCATS, dont
le cabinet est situé 45 Cours Gouffé 13006
MARSEILLE.

**Les enchères sont recevables unique-
ment :**

- Si elles sont portées par un avocat inscrit au
Barreau de Marseille,
- Si vous lui avez remis un chèque de banque
(caution bancaire irrévocable, le consulter) repré-
sentant au moins 10 % de la mise à prix avec un
minimum de 3 000 € établi à l'ordre de Monsieur
le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

**Pour plus amples renseignements et pour
consulter le cahier des conditions de
vente :**

- **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau
de Marseille, dont le cabinet est situé au 45 Cours
Gouffé - 13006 MARSEILLE tél. : 04.91.15.76.90
- mail : **contentieux@mascaron-avocats.
com**, le dossier étant consultable sur le site
www.mascaron-avocats.com

- Le Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de Marseille, au rez-de-chaussée à l'ac-
cueil, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006
MARSEILLE, à l'accueil du lundi au vendredi de 8
h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 10 mars 2026

Philippe CORNET